

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL 02.37.84.00.25
MINITEL 08.36.29.22.22 - FAX 02.37.84.02.75

LE PUBLICATEUR LEGAL
21.23 RUE DES ARDENNES
75940 PARIS CEDEX 19

V/REF : 006050266/MC
N/REF : 96 B 35 / A-2056

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 12/10/2001, SOUS LE NUMERO A-2056,

CHANGEMENT DE PRESIDENT
P.V. D'ASSEMBLEE DU 28/03/2001

... CONCERNANT LA SOCIETE
ASC
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
RUE PIERRE ET MARIE CURIE
28310 JANVILLE

R.C.S CHARTRES 403 582 646 (96 B 35)

LE GREFFIER



" A S C "

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 Francs
Siège social : Rue Pierre et Marie Curie – 28310 JANVILLE
R.C.S. de CHARTRES 403 582 646

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 MARS 2001**

L'an deux mil un,
Le jeudi vingt-huit mars, à dix-sept heures,

La société "SA DMA ARMATURES", Société anonyme au capital de 2.100.000 Francs dont le siège social est : Rue du Général de Gaulle - ST GEORGES SUR EURE 28190, immatriculée au R.C.S. de CHARTRES sous le n° B 325 147 460, représentée par son Directeur Général, Monsieur Richard AUBRY,

associée unique de la société "A S C ", société anonyme au capital de 500.000 F divisé en 5.000 actions de 100 F chacune,

a été réunie en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation verbale, sans délai.

Elle a désigné Monsieur Daniel AUBRY en qualité de Président de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que, l'associé unique étant présent, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire.

Le Président déclare la discussion ouverte et fournit toutes explications et précisions qui lui sont demandées.

Personne ne lui demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

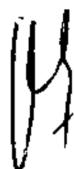
L'assemblée générale décide de désigner à compter de ce jour, pour une durée non limitée, aux fonctions de Président :

- Monsieur Daniel AUBRY demeurant 57, route de Saint Léger - Moulin de la Butte -78120 POIGNY LA FORET, Né le 28 août 1943 à EPERNON (28), de nationalité française.

en remplacement de Monsieur Joseph SCAVETTA, Président démissionnaire.

Monsieur Daniel Marcel AUBRY, ici présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, et déclare n'exercer aucune autre fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptibles de lui interdire l'exercice des fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Certifié conforme :
